

# METHANISEUR A FONTENAY ... NOTRE COMBAT CONTINUE



Chers Fontenoises et Fontenois,

## M. le Préfet <u>a accordé le Permis de Construire</u> à la société « BIOGAZ Val d'Essonne » (arrêté préfectoral transmis le 14 septembre 2021).

Cette décision a été accordée malgré :

- L'avis défavorable de l'UTD Nord Est (service du Conseil Départemental) concernant l'accès sur la RD 191,
- Le soutien de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) et notamment de M. Imbert,
- L'avis défavorable de notre Conseil municipal voté à l'unanimité en date du 03 Mars 2021,
- ➤ Le refus de Mme le Maire pour l'utilisation du chemin communal et de ses modifications,
- L'avis défavorable des communes voisines (Chevannes, Ballancourt, La Ferté Alais, Baulne, Vert- le-Petit, Cerny),
- L'opposition des habitants (pétition avec plus de 4300 signatures à date).

Lors de la réunion en date du 31 août, M. Benoit KAPLAN, Sous-Préfet et Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, par ses propos rassurants, précisait qu'il ne pouvait pas décider en ignorant la position des élus et des riverains. Celui-ci a malgré tout accordé le permis de construire.

#### La volonté des élus locaux et de la population est bafouée.

Notre avocate, Maître Corinne Lepage, va engager une procédure auprès du Tribunal Administratif.

### <u>La consultation publique relative à l'enregistrement de « l'installation classée » va avoir lieu du LUNDI 04 OCTOBRE au JEUDI 04 NOVEMBRE 2021 inclus.</u>

Chacun doit venir exprimer son refus pour ce projet :

dans le registre qui sera à votre disposition en Mairie AUX HORAIRES ci-dessous :

#### LUNDI/MARDI/JEUDI ET VENDREDI de 13H30 à 16H45 SAMEDI 09 OCTOBRE de 9H30 à 11H SAMEDI 23 OCTOBRE et 9H30 à 12H30 ET de 14H30 à 18H

en ligne : <u>www.essonne.gouv.fr</u> rubrique Publications/Enquêtes publiques/Installations classées pour la protection de l'environnement/FONTENAY-LE-VICOMTE/Sté BIOGAZ VAL D'ESSONNE

Avec les associations et toutes les personnes concernées, exprimons de nouveau <u>NOTRE REFUS</u> pour ce projet sur Fontenay-le- Vicomte en manifestant ensemble.

En effet, la phase d'instruction du permis de construire qui imposait aux élus une neutralité est terminée. Nous étions jusqu'à présent dans une démarche défensive, nous devons maintenant passer à l'offensive.

Votre Maire et son équipe municipale.

